

## CA du 10 Juillet 2018

### **Membres présents :**

Collège professeurs : LE NAOUR Richard, GELLE Guillaume, GANGLOFF Sophie, MAQUERRIERE-LACROIX Aude, HADJADJ Aomar

Collège autres enseignants : DUPERON Olivier, ARFAOUI Ahlem, JACQUARD Cédric, CURUTCHET Marie-Pierre, BENSALAH Leila

Collège étudiants : BRAYETTE Nicolas, MANZANO Eléonore, NSSAIR Redoine

Collège BIATSS : HENRY Sandrine, JUPILLAT Corinne, BONNET Emmanuel

Personnalités extérieures : ALBERTINI Xavier, HELIOT-COURONNE Isabelle, DIAS Jocelyne

### **Membres représentés :**

LOURDEAUX Frédéric et MOREL Jimmy ont donné pouvoir à HADJADJ Aomar.

AFILAL Lissan a donné pouvoir à BENSALAH Leila.

BRION Cécile et VILLENA Isabelle ont donné pouvoir à LE NAOUR Richard.

CHEBLI Fethi a donné pouvoir à HENRY Sandrine.

BRULE-PINTAUX Virginie a donné pouvoir à ARFAOUI Ahlem.

LEMOINE Augustine et MEUNIER Adrien ont donné pouvoir à BRAYETTE Nicolas.

ARNDT Carl et CONTE Sophie ont donné pouvoir à GELLE Guillaume.

MELAN Didier et PROST Jean-Luc ont donné pouvoir à DUPERON Olivier.

MARION Régis a donné pouvoir à JUPILLAT Corinne.

### **Invités :**

## **1) Points d'information**

Monsieur le Président indique que c'est le dernier conseil d'administration de l'année universitaire.

Monsieur le Président explique que le CNESER s'est réuni et a voté le projet d'arrêté licence. Il sera mis en œuvre dans un délai d'un an mais certaines mesures peuvent être prises dès la rentrée universitaire.

La signature du contrat d'établissement et de site a eu lieu le 3 juillet 2018 en présence de nombreux représentants des établissements du regroupement et des organismes. L'URCA aura une version finalisée de ces contrats à l'issue du circuit de signature.

Monsieur le Président souhaite faire un point d'information sur Parcoursup.

Monsieur Damien JOUET indique qu'actuellement, Parcoursup est en phase complémentaire. Tout candidat peut postuler à la phase complémentaire lorsqu'il souhaite faire un nouveau vœu ou s'il n'a pas obtenu de réponse positive pour ses premiers vœux. Les résultats du bac et les résultats de la seconde session créent un mouvement dans les différentes formations. La phase complémentaire dure jusqu'au 21 septembre 2018.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que pour les filières sélectives, certaines personnes regrettent post bac.

Monsieur le Président indique qu'il faudra faire le bilan à la fin de l'année. L'Université observe que sur certaines filières sélectives, Parcoursup a bien rempli son rôle. Certaines filières sélectives sont complètes. Il y a également des demandes de places pour des filières en tension pour lesquelles il y aura peut-être des moyens nouveaux pour créer des places supplémentaires.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si le rectorat organise des réunions sur cette problématique.

Monsieur le Président indique qu'une commission particulière de recours auprès de la rectrice fait des propositions. Il s'est tenu à ce jour trois réunions qui traitent de cas particuliers.

Monsieur Aomar HADJADJ en conclut que tout n'est pas rose.

Monsieur le Président rappelle à Aomar HADJADJ que l'année dernière des places ont été attribuées à des étudiants qui n'avaient pas d'affectation. L'université est attentive à cette problématique.

Madame Marie OLIVIER explique que pour la plupart des licences générales, il n'y a plus de listes d'attente. En PACES, 73 candidats sont sur liste d'attente sur les 3 000 qui avaient postulé.

## **2) Approbation du procès-verbal du 29 Mai 2018**

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il avait posé une question concernant les allocations sur les écoles doctorales mais cette question n'est pas retranscrite dans le procès-verbal. Il en est de même pour l'évaluation faite à mi-parcours pour les unités de recherche.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il peut rendre par écrit ses observations.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le PV sera adopté en octobre.

## **3) Dossier de création d'une école interne d'ingénieur**

Monsieur le Président indique que sont invités à ce conseil d'administration les différents responsables ou représentants impliqués dans la création des filières ainsi que le directeur de l'IFTS en tant que porteur de projet de la création de cette nouvelle école.

Monsieur le Président constate une attractivité des filières sélectives. Il explique que c'est une bonne stratégie pour l'université d'avoir une deuxième école d'ingénieur sur la transition industrielle. Pour l'ESI Reims, il s'agit d'une école qui s'oriente vers la transition écologique et qui va demander la création d'une nouvelle filière en génie urbain.

Monsieur Damien JOUET indique que cinq dossiers sont mis à disposition des conseillers :

- Un dossier B qui concerne un renouvellement d'accréditation hors calendrier périodique. Il concerne la spécialité audiomatique et informatique industrielle. Il s'agit d'une formation en convention UTT – Université de Reims qui concerne une quarantaine d'étudiants. Il a reçu un avis favorable de l'UTT. Le CA doit se prononcer sur ce dossier.
- Le deuxième dossier concerne l'ESI Reims. Il porte deux filières packaging et emballement. Dans le cadre du pacte « grandes écoles » et pour accroître sa visibilité, l'ESI Reims a opté pour une orientation vers la transition écologique. L'école va demander la création d'une troisième filière en génie urbain et de l'aménagement (dossier D). Il s'agit de renforcer le dimensionnement de l'école et d'accroître sa visibilité au niveau national et régional en matière de transition écologique. Ce dossier a reçu un avis favorable de la région dans le pacte « grandes écoles », ainsi qu'un avis favorable de dépôt de projet lors de la lettre d'intention qui avait été faite à la DEGESIP lors de l'accréditation.
- Un dossier C de demande de création d'une école d'ingénieur interne en réseau, l'EiSINe. Cette école est orientée vers la transition industrielle. Elle permet le portage des formations d'ingénieurs et l'amélioration de la coordination des formations qui sont portées par l'URCA et par des établissements partenaires du regroupement. Il s'agit d'une école qui est formée à partir de l'IFTS qui passerait d'un statut d'institut à un statut d'école d'ingénieur pour permettre de porter ces formations qui comportent

deux dossiers. Le dossier F est une demande de changement ne modifiant pas l'objectif d'une formation. Il concerne l'aspect matériaux et mécanique qui était co-porté par l'UTT et l'URCA et qui sera transféré à cette école pour devenir génie des matériaux et des procédés afin de permettre une meilleure visibilité. Ce dossier a reçu un avis favorable de l'UTT et de la Région par le pacte « grandes écoles ».

- Le dossier D concerne la création d'une filière en génie robotique et électrique. Il s'agit d'un appel à projet de la région lancé auprès des CFA. L'URCA a répondu à cet appel et le projet a été retenu pour la création de cette filière sous statut d'apprenti et formation continue sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. Monsieur Damien JOUET indique qu'il y a un partenariat avec l'IT2I Champagne-Ardenne, le CFA Champagne-Ardenne et l'EIMM. Cette formation est d'une durée de trois ans sur six semestres dont un semestre en entreprise. Cette filière est portée par l'EiSINe. La région a donné un avis favorable ainsi que la DGESIP CTI lors du dépôt de la lettre d'intention.

Madame Véronique CARRE-MENETRIER précise qu'il s'agit de la transition écologique et énergétique au niveau de l'ESI Reims.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que l'université sort d'une vague de contractualisation sur le plan pédagogique et de la recherche. Il se demande pourquoi le dossier n'a pas été traité plus tôt et n'est pas entré dans cette vague de contractualisation.

Monsieur le Président explique que l'évaluation du parcours de la CTI avec la filière mécanique matériaux et le renouvellement de la filière avec l'UTT se passe actuellement.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que les collègues de sciences sont préoccupés. L'école va être constituée d'un département actuellement associé à la faculté de sciences. Ils craignent le rattachement du département à cette nouvelle école et demandent pourquoi il n'y a pas eu de concertation au niveau de la faculté de sciences.

Monsieur Maxime COLAS explique qu'il est président du département EEA. Ce dossier est une réponse à un appel à projet de la Région. Un premier dossier extrêmement court a été déposé. Il fallait poser un premier jalon. Il n'était pas certain à l'époque que le projet allait aboutir. Dès l'élection du directeur de l'UFR Sciences, une rencontre a eu lieu avec lui pour lui présenter ce projet. Monsieur Maxime COLAS indique qu'il travaille avec les autres représentants des filières sur ce projet depuis trois mois. Au départ, l'idée n'était pas de rattacher tout un département. Quand une école d'ingénieur est créée, il faut que le personnel de l'école soit intégré à l'école. Initialement, il était prévu de faire des proratas et de rester dans la situation actuelle. Or, il s'est avéré que cela n'était pas possible. Le rattachement du département a été présenté à l'assemblée générale du département. Monsieur Maxime COLAS indique qu'il n'y a eu aucune volonté de dissimuler les choses.

Monsieur Maxime COLAS indique que lorsqu'il a fallu réfléchir au fait de faire transiter le département dans cette école, les enseignants et les BIATSS du département ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que le rattachement des Ressources Humaines serait dans cette école. Il n'y a pas de changement de lieu physique. Pour les étudiants, il n'y a pas de mobilité. Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'un rattachement administratif des enseignants et des BIATSS à cette école.

Monsieur Richard LE NAOUR craint qu'il y ait deux vitesses avec des filières très sélectives représentées par cette école sur laquelle il y aurait la majorité des moyens et des filières moins sélectives.

Monsieur le Président indique que ce n'est pas la sélectivité qui fait l'attribution des moyens. Dans certains secteurs, il faut être capable de donner des dotations qui permettent aux filières d'être concurrentielles. Ces filières d'ingénierie coutent plus cher.

Monsieur le Président rappelle que le CA évoque ce projet depuis au moins 10 ans. Il ajoute que les moyens affectés à la nouvelle école ne doivent pas être pris pour des moyens retirés à d'autres. La plupart des filières discutées sont des filières en apprentissage qui sont, par conséquent, financées en externe. Les ressources propres générées par ces filières seront supérieures à ce qu'elles vont coûter.

Monsieur le Président indique que c'est une opportunité pour l'URCA de mettre en visibilité ces filières d'ingénieur. Il faut structurer la Champagne Nord. Créer une école à Charleville nécessite d'avoir un modèle robuste d'école.

Monsieur le Président affirme qu'il faut regarder en priorité l'intérêt des étudiants et de l'université dans son ensemble plutôt que de regarder les points de vue d'une composante ou d'un département.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que le manque de discussion et de présentation pose problème. Il aurait aimé qu'au fil de la maturation du projet, le conseil d'administration en soit informé. Il explique ne pas comprendre d'où vient l'historique du projet.

Monsieur le Président indique que le conseil d'administration traite de la stratégie de l'établissement. Il explique être allé à une réunion de son département.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que les départements sont des structures internes, les facultés ont des existences légales. Tout le monde ne peut que se réjouir que l'URCA ait une deuxième école d'ingénieur. En 2008, lorsque Monsieur le Président était vice-président CEVU, une commission de filières d'ingénieur avait été créée. Le CE VU s'en est saisi, un travail collectif a été fait dans la transparence et les composantes étaient informées. Il se demande pourquoi ce modèle n'a pas été reproduit.

Monsieur le Président répond qu'il faut arrêter d'opposer le Président à un certain nombre de structures notamment la faculté des sciences.

Monsieur Aomar HADJADJ explique que lorsque le chef de département de l'EEA parle et était en même temps candidat à la direction de l'UFR Sciences, si la direction n'avait pas été l'actuelle, les choses auraient sans doute été différentes.

Monsieur le Président indique que certains conseillers ne font pas partie de l'établissement et souhaiteraient discuter de stratégie plutôt que de conflits entre départements.

Il ajoute que beaucoup de réunions ont eu lieu sur ce sujet en toute transparence.

Monsieur Richard LE NAOUR aurait aimé connaître l'évolution des dossiers. Lorsqu'il analyse le budget rectificatif, il se rend compte qu'il y a une dotation sur cette nouvelle école.

Monsieur Damien JOUET indique que cet appel à projet a été communiqué en CFVU et aux directeurs de composantes. La Région soutient financièrement l'établissement dans ce projet.

Monsieur le Président affirme que ce dossier est un enjeu pour l'établissement. L'industrie du futur représente un plan national.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'il parlait du CA et non de la CFVU puisqu'il n'en est pas membre. Il aurait aimé avoir une évolution progressive de ce dossier.

Monsieur le Président explique qu'il y a un réel besoin d'étudiants formés dans les domaines de l'ingénierie.

Madame Jocelyne DIAS indique que c'est une chance pour les étudiants du bassin de pouvoir accéder à des formations intéressantes et porteuses d'emplois. Elle n'est pas redondante avec d'autres écoles alentours.

Monsieur le Président salue le travail qui a été fait par tous les acteurs des filières ingénieurs. Il indique que cela s'inscrit dans un schéma de développement territorial dans la Champagne Nord, Charleville, Reims et Chalons.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que concernant le dossier C, il est indiqué la présence d'entretien GPEEC pour faciliter la mise en œuvre des changements auxquels les personnels seront confrontés dans leur métier. Il lit également que cette démarche permet d'évaluer leur potentiel à évoluer vers d'autres fonctions. Cela peut effrayer les personnels. Il indique être étonné. Le CT doit être consulté lors de tout changement ou modification. D'autres dossiers comportent des éléments sur les BIATSS.

Madame Véronique CARRE-MENETRIER explique que les dossiers ne sont pas encore aboutis. Elle indique que pour le dossier de la spécialité génie électrique et robotique, un travail va être fait avec le CFAI. La CTI pose des questions concernant les personnels. Madame Véronique CARRE-MENETRIER explique que les items ont directement été repris de son dossier. Les termes ont trait aux personnes du CFAI.

Le dossier B est porté par Monsieur Maxime COLAS, le dossier génie urbain par Sandra MALLET, le dossier matériaux et génie des procédés est porté par Monsieur Patrick VIODEL, le dossier école interne par Jean-Paul CHOPART et le dossier génie électrique et robotique par Madame Véronique BEAULANDE.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que l'évolution dans un métier peut faire peur aux personnels.

Monsieur le Président indique qu'une fois le feu vert de la CTI donné, il faut que cela passe au CT. Monsieur le Président reconnaît que la rédaction est peut-être maladroite mais il faut satisfaire la CTI.

Madame Corinne JUPILLAT affirme que ce projet n'a pas été discuté en CHSCT.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que concernant la filière matériaux et génie des procédés en page 15 du dossier « la chaire industrielle matériaux portée par le LISM » est déjà ancienne. Il demande s'il y a une autre chaire.

Monsieur Patrice BILLAUDEL indique que la chaire est toujours la même.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si un PR a été recruté.

Monsieur Patrice BILLAUDEL explique que c'est une chaire car il y a un financement de l'IUMM.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que cette filière s'adosse principalement au CRESTIC, au GRESPI et au LISM. Il est inscrit dans le contrat de site que d'ici fin 2019, le GRESPI et le LISM vont disparaître. Or, l'ouverture de cette filière est prévue en 2019.

Monsieur le Président indique que les laboratoires ne vont pas disparaître, il s'agit d'une reconfiguration des unités de recherche.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si cela pose problème pour les dossiers.

Monsieur le Président indique que cela ne pose aucun problème.

Le Conseil d'Administration approuve la création d'une Ecole Interne d'Ingénieurs en Sciences Industrielles et Numérique (EiSINe) au sein de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Le Conseil d'Administration approuve :

- Le renouvellement d'accréditation de la spécialité Automatique et informatique industrielle (A2I) portée par l'UTT,
- Le transfert de l'UTT vers l'URCA de la spécialité Matériaux et mécanique (MM) de Charleville-Mézières et de sa modification en filières Matériaux et Génie des Procédés à partir de septembre 2019,
- La création d'une filière en Génie Electrique et Robotique.

**Avec 21 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions.**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création d'une filière en Génie Urbain et Environnement à l'ESI Reims **avec 32 voix pour et 1 abstention.**

#### 4) Questions financières

- Budget rectificatif n°2 2018

Madame Hélène ŒUF indique que dans le BR n°1 des recettes inconnues lors de la composition du budget initial avaient été intégrées. Les résultats de l'exercice 2017 y étaient intégrés.

Le BR a trois objets principaux :

- Intégrer des recettes inconnues en début d'année,
- Intégrer des recettes propres nouvelles des composantes avec les dépenses qui y sont liées,
- Recadrer les prévisions en matière patrimoniale en fonctionnement comme en investissement.

Concernant les recettes, Madame Hélène ŒUF indique que la hausse de la SCSP est de 873k€. Elle est liée à la compensation de la hausse de CSG qui a eu lieu en début d'année et à la loi ORE afin d'assurer une meilleure réussite et insertion professionnelle des étudiants dans le cadre de leur première année de formation.

Le pacte grandes écoles, en faveur des formations d'ingénieurs, est une autre source de financement.

La hausse de la SCSP permet une part de financement de la masse salariale pour 639k€. Cette hausse est également due au dispositif de la loi ORE qui se divise en deux : 30 000 € sont liés à l'accompagnement des personnels qui ont examiné les dossiers dans le cadre de Parcoursup, 129k€ sont véritablement liés à l'amélioration de la réussite des étudiants et de leur insertion professionnelle avec des dispositifs tels que des cours en petits groupes, des cours liés à l'acquisition de la méthodologie ou des tutorats.

Le dispositif Parcoursup dispose d'une petite enveloppe de 20 000€ en fonctionnement qui permet d'assurer la location d'installations sportives et une enveloppe de 214k € qui permet de rénover les équipements sportifs avec notamment la rénovation de la piste d'athlétisme et du stade de rugby. Il y aura également l'acquisition de matériels de vidéo-transmission pour équiper les amphithéâtres.

Le pacte « grandes écoles » est un dispositif cofinancé par la Région. La Région apporte 153k€ et l'URCA participe à hauteur de 117k€ soit un total de 270k€.

Une petite part est dépensée en masse salariale de manière à recruter à partir de septembre un coordinateur projet et un ingénieur pédagogique. 52k€ sont consacrés au fonctionnement essentiellement lié à des dépenses de communication et le financement de l'espace de co-working.

Madame Hélène ŒUF indique que l'enveloppe en investissement est plus significative et permet l'acquisition de matériels pédagogiques liés à l'ingénierie.

Madame Hélène ŒUF indique qu'il est pris en compte pour ce BR n°2 les recettes propres nouvelles des composantes et des dépenses qui leur sont liées. Elles permettent d'intégrer 106k€ en matière de masse salariale dédiée à la formation.

Un dysfonctionnement national SIFAC a conduit à comptabiliser recettes et dépenses des prestations internes du CFA et des autres composantes à la fois côté vendeur et côté acheteur. Il y a doublement des masses mais cela ne change rien au résultat.

De manière plus substantielle pour l'université, ces ressources propres nouvelles permettent également de financer plus de 600k€ de dépense d'investissement avec 200k€ de manière à acheter un simulateur en chirurgie thoracique intégralement financé par l'ARES, 220k€ pour des travaux de voirie sur l'IUT de Troyes financés par Troyes Champagne Métropole.

Concernant l'évolution du patrimoine, en fonctionnement, une enveloppe supplémentaire de 550k€ est allouée à la DPLDD pour faire face à des coûts nouveaux liés à l'externalisation croissante du nettoyage des locaux et de la tonte des espaces verts. Il y a également une augmentation des prestations de sécurité.

13K€ sont intégrés pour permettre l'accueil, à partir de septembre, des services civiques qui seront entre trente et quarante.

En investissement, lors du BR n°1, des grands projets ont été proposés : la rénovation du bâtiment 13, l'installation de la DEVU et du pôle étudiant sur le campus Croix-Rouge. Les procédures de passation des marchés ont avancé. Sur le bâtiment 13, 134k€ sont laissés sur le BR n°2, 966k€ seront reprogrammés. En 2018, le toit sera intégralement rénové à la fin de l'été. Il restera pour l'année prochaine le sol des aménagements intérieurs et le traitement thermique des façades. Concernant l'installation de la DEVU et du pôle étudiant, une phase très intense de réflexion a eu lieu en interne pour savoir quelle était la meilleure solution à retenir (construction ou rénovation). L'URCA s'oriente vers une construction nouvelle. Le solde sera reprogrammé au BI 2019.

Les crédits de rémunération sont totalement maîtrisés et intégralement financés. En fonctionnement, des dépenses sont ciblées sur le patrimoine de l'URCA. En investissement, une partie des opérations est reprogrammée.

Le résultat demeure positif pour 151k€. La capacité d'autofinancement reste confortable à plus de 5,3 millions. La trésorerie s'établit à plus de 24 millions. Le ratio de soutenabilité qui permet de mesurer le fond de roulement au jour de dépense de fonctionnement est à 37,3 jours au-dessus du seuil de précaution.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si les 129k€ sont consacrés à Parcoursup.

Madame Hélène ŒUF indique que c'est 129 + 30k€, ils n'ont pas le même objet.

Monsieur Damien JOUET indique que les 30k€ correspondent à ce qui a été demandé aux responsables de formation pour le traitement des dossiers. Le reste concerne

l'accompagnement. Cela correspond à la proratisation sur les quatre mois de l'année de septembre à décembre.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement notamment pour la DPLDD d'environ 9,52% et notamment pour la tonte des pelouses. Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi il y a une explosion des coûts sur ces deux aspects.

Monsieur Thierry LETELLIER explique qu'il y a eu une augmentation au niveau de la sécurité qui n'était pas anticipée. Une partie du nettoyage a été externalisée notamment pour les tontes y compris sur les sites délocalisés.

Monsieur Richard LE NAOUR se demande si, concernant les dépenses d'investissement la diminution est due aux programmations des investissements batimentaires. Madame Hélène ŒUF confirme que c'est le cas.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si cela sera reporté l'année prochaine. Madame Hélène ŒUF indique qu'il y a 966k€ au titre du bâtiment 13 et 1350k€ au titre de l'installation de la DEVU et du pôle étudiant.

Monsieur Richard LE NAOUR demande à Monsieur le Président s'il a été répondu à la deuxième base sur les nouveaux cursus universitaires par le BR, il y a 139k€ pour les innovations pédagogiques et les étudiants.

Monsieur le Président indique que l'université n'a pas été retenue.

Monsieur Damien JOUET indique que quatre projets ont été déposés dans le cadre du NCU deuxième vague : un projet établissement, un projet en lien avec un réseau de la fondation innovante qui regroupait une vingtaine d'établissements, un projet en lien avec sciences po Reims et la faculté des sciences pour la création d'un double diplôme sciences po faculté des sciences et un quatrième dans le cadre de la préparation aux écoles vétérinaires. Les projets n'ont pas été retenus.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si les 129k€ consacrés à la loi ORE sont pour la masse salariale. Monsieur Damien JOUET indique que cela correspond à de l'accompagnement étudiant pour les personnes fragiles (enseignement, tutorat étudiant).

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'en page 6 il est écrit que « la localisation en dépense comme en recette des 943k€ liés au traitement des prestations internes demande des précisions ». Il demande qu'elles sont ces précisions.

Madame Hélène ŒUF indique qu'avant la GBCP, il y avait pour les prestations internes entre le CFA et les autres composantes de la classe 6 et de la classe 7. Avec la GBCP, l'année dernière, ils n'ont pas été inscrits au budget car il a été expliqué que ce n'était pas la peine de le faire. Cela a joué dans les comptes de la classe 1 et non dans la classe charges et produits. Concernant le compte financier, il y a une discordance entre le module de clôture du compte financier et le module de clôture de SIFAC. Le résultat était erroné. Avec la GBCP, il ne devrait plus apparaître ces charges et ces produits dans le budget. Il faut les inscrire deux fois pour que le résultat comptable soit juste.

A partir de la rentrée, l'URCA et le rectorat vont saisir la direction générale des finances publiques pour savoir quelle conduite tenir l'année prochaine. L'AMUE a été saisie mais n'a pas semblé sensible à cette problématique.

Monsieur Aomar HADJAJD indique qu'en page 6 du document, s'il additionne les 943k€, les 550k€, les 20k€ et tout le reste, il obtient 2205k€, il manque 329k€ par rapport à la somme globale.

Madame Hélène ŒUF indique que les dépenses les plus significatives ont été prises. Tout n'a pas été repris. Dans les dépenses nouvelles des composantes, des fichiers sont remontés à la DAF. Les composantes font bien figurer leur recette nouvelle de manière précise. Cependant, elles n'inscrivent pas de manière précise les dépenses qu'elles entendent réaliser au moyen de ces recettes.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le budget rectificatif a été présenté à la commission des moyens le 5 Juillet et a reçu un avis favorable avec cinq votes pour et trois votes contre.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le budget rectificatif n°2 2018 **avec 22 voix pour et 10 abstentions.***

- Approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2019

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la lettre d'orientation budgétaire 2019 **avec 23 voix pour et 9 abstentions.***

- Acceptation d'un don

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'un don au bénéfice de l'INSERM, UMRS 1250, de 8 000 euros par le Lions Club de Soissons.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le don fait par le Lions Club de Soissons au bénéfice de l'INSERM, UMRS 1250 **à l'unanimité.***

- Tarifs IEJ

Monsieur Olivier DUPERON rappelle que l'IEJ est l'Institut d'Etudes Judiciaires préparant à l'examen d'avocat. Il s'agit d'augmenter les tarifs de 50€ en lien avec l'évolution du concours et l'organisation de nouvelles épreuves. La commission des moyens a adopté à l'unanimité les tarifs de l'IEJ.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les tarifs de l'IEJ **à l'unanimité.***

- Tarifs imprimerie centrale

Monsieur Jean PIERI indique que cette démarche a pour but une rationalisation de l'imprimerie. Il s'agit de mutualiser en un fonctionnement unique sur les différents sites les imprimeries. Les tarifs proposés concernent l'ensemble des sites, Moulin de la Housse, Santé, IUT de Troyes, l'ESPE et l'imprimerie centrale. La tarification unique est sur la base du tarif de l'imprimerie centrale.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi l'IUT de Reims n'est pas concerné par cette tarification unique.

Monsieur Jean PIERI explique que l'IUT n'a pas adhéré à la proposition faite car ils ont un modèle économique de refacturation interne qui ne correspond pas à ce jour avec ce dispositif.

Monsieur le Président indique que l'IUT rejoindra la tarification unique de l'imprimerie car c'est avantageux pour eux.

Monsieur Emmanuel BONNET regrette cette situation car l'IUT bénéficie des mêmes matériels et infrastructures que le reste de l'établissement.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les tarifs de l'imprimerie **avec 27 voix pour et 5 abstentions.***

## 5) Questions RH

### - approbation du RIFSEEP

Monsieur le Président indique que le RIFSEEP est un nouveau régime indemnitaire pour les personnels BIATSS et les personnels de bibliothèque de l'université. Les différents services de l'université et les représentants des personnels ont beaucoup travaillé sur le sujet.

L'établissement s'est mis d'accord avec les représentants du personnel pour un minimum de 32€ par mois pour les personnels. Cela représente un effort financier de la part de l'établissement de 300 000€. Ce qui a été appréciable dans ces discussions est la volonté de chacun de vouloir faire progresser cette université.

Il a été adopté par le CT avec 7 voix pour et une abstention.

*Le Conseil d'Administration approuve le RIFSEEP **à l'unanimité.***

### - Campagne d'emplois 2018 complémentaire : accueil d'un lauréat du concours d'agrégation du supérieur de Professeur des Universités en histoire du droit (section CNU 03)

Monsieur Olivier DUPERON indique que la campagne d'emplois 2018 complémentaire concerne l'accueil d'un lauréat du concours d'agrégation du supérieur de Professeur des Universités en Histoire du Droit. Ce poste a été présenté au CT du 21 juin 2018. Il a émis un avis favorable à l'unanimité. Monsieur Olivier DUPERON demande aux conseillers s'ils ont des questions.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si le poste a été présenté au conseil académique.

Monsieur Essaid AIT BARKA indique que le poste a été exposé aux membres du conseil académique et a reçu un avis favorable.

Monsieur Aomar HADJADJ demande le résultat du vote du conseil académique.

Monsieur Essaid AIT BARKA indique que le poste a été voté avec 46 voix pour et deux abstentions.

*Le Conseil d'Administration approuve le poste en Histoire du Droit à l'unanimité.*

## 6) Questions patrimoine

- dossier d'expertise de l'ESI Reims

Monsieur le Président indique que c'est la quatrième opération des six opérations dans le cadre du CPER. C'est la troisième qui est finalisée.

Monsieur Thierry LETELLIER indique que le dossier est monté dans l'urgence. Il manque quelques informations. Cette proposition est partagée par les trois filières de l'ESI Reims.

Madame Christine DERAMBURE-MAILLET explique que le dossier est complexe. Il doit être déposé aux services de l'Etat pour être validé. La Région est maître d'ouvrage. Il a été décidé de déposer en urgence un vrai dossier d'expertise avec tous les éléments à disposition. L'enveloppe budgétaire a été discutée dans le cadre des arbitrages du CPER et se limite à 5,5 millions d'euros. Ce projet a été dimensionné pour accueillir la nouvelle filière génie urbain et environnement et accueillir le master IATEUR.

L'ESI travaille dans deux bâtiments, un bâtiment propriété de la ville, qu'elle occupe grâce à une convention d'occupation jusqu'en 2021. A l'issue de cette convention, il est convenu que la ville cède ce bien à l'URCA. L'extension devra être réalisée sur un terrain mitoyen de l'ESI qui appartient à la ville. La ville cèdera à l'URCA ce terrain.

Monsieur le Président indique que tout est intégré au CPER.

Madame Christine DERAMBURE-MAILLET indique qu'il a été décidé avec l'accord de tout le monde de réaliser 1400m<sup>2</sup> de locaux qui sont divisés en trois postes :

- une halle technologique
- des salles dédiées au numérique
- des locaux d'enseignement et de l'espace pour la vie étudiante.

Monsieur le Président indique qu'il est important de lancer cette opération rapidement car l'URCA est bien positionnée pour la consommation des crédits CPER. Monsieur le Président indique avoir rencontré le Président de région. Il ressort que les autres universités n'arrivent pas à avancer sur l'immobilier. Ce qui veut dire que si l'Université avance bien, il n'y aura pas d'arbitrage défavorable en fin de CPER. Cela permettra d'effectuer la dernière opération simple sur le bâtiment mutualisé d'enseignement sur l'UFR Sciences. En allant plus vite, il est garanti l'ensemble des subventions CPER pour l'Université.

Monsieur le Président explique que les aspects techniques ont été simplifiés dans ce dossier.

Monsieur le Président indique qu'un vrai pôle technologique est en train d'être créé sur la zone Farman. D'autres opérations immobilières peuvent se faire concernant les filières des écoles d'ingénieurs.

Il y aura normalement le transfert de l'ESPE sur le campus Croix-Rouge. Dans le cadre du CPER, Monsieur le Président rappelle qu'il y a le transfert de STAPS sur Croix-Rouge. Si cela est possible, cela libérera du foncier sur la zone Farman pour dynamiser dans le secteur de l'ingénierie et du numérique.

Monsieur le Président indique que l'enjeu est la rénovation complète de l'université pour 2025.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si le terrain d'extension est cédé à titre gratuit par la ville de Reims au même titre que le bâtiment actuel de l'ESI REIMS.

Madame Christine DERAMBURE-MAILLET indique que le terrain est cédé partiellement car l'URCA n'a pas besoin de l'intégralité de la parcelle.

Monsieur Aomar HADJADJ demande pour quelle échéance est le projet.

Madame Christine DERAMBURE-MAILLET indique que deux difficultés contribuent à ce qu'il y ait des retards. L'Université n'est pas le maître d'ouvrage. De plus, il y a un appel d'offre public. Les procédures sont plus longues.

Madame Christine DERAMBURE-MAILLET explique que la création de locaux a été acceptée par la CTI. Une autre filière est désormais demandée pour l'ESI Reims.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le dossier d'expertise de l'ESI REIMS à l'unanimité.*

## **7) Questions statutaires**

Monsieur Olivier DUPERON indique que concernant les statuts de l'UFR LSH, il s'agit d'un toilettage et d'une mise à jour des références réglementaires. Le doyen de l'UFR LSH a expliqué devant la commission des statuts qu'à terme il engagera une mise à jour plus poussée des statuts.

La commission des statuts s'est prononcé à l'unanimité concernant les statuts de l'UFR LSH.

Monsieur Richard LE NAOUR souhaiterait pouvoir visualiser les évolutions entre les anciens et les nouveaux statuts. Ce serait une lecture plus simple.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les statuts de l'UFR à l'unanimité.*

Monsieur Christophe BECKERICH indique que l'IUT a souhaité réformer ses statuts car il y avait une accumulation des différentes instances. Il fallait tenir compte des réformes réglementaires. Il a été pris en compte dans les statuts l'évolution de la réforme territoriale. Les différentes collectivités qui accueillent l'IUT ont été intégrées. Auparavant, la ville de Charleville et la ville de Châlons-en-Champagne avaient une voix consultative.

L'existence d'un vice doyen étudiant a été intégrée dans les statuts. Il existait déjà depuis quelques années.

Les statuts ont été simplifiés pour gagner en agilité. Les statuts gagnent en lisibilité, un intitulé est intégré pour chaque disposition statutaire.

Monsieur Olivier DUPERON indique que la commission des statuts a approuvé les nouveaux statuts de l'IUT à l'unanimité.

*Le Conseil d'Administration approuve les statuts de l'IUT RCC à l'unanimité*

## **8) Questions pédagogiques**

### **- Création de DUs**

Monsieur Damien JOUET indique que cinq DUs vont être créés, trois pour l'UFR droit (Juriste 2.0, PPSMJ et sécurité et défense) et deux DUs pour l'UFR médecine pour les professionnels de santé et les titulaires d'un DES. La commission des moyens souhaite que l'ensemble des DUs soient revus concernant les cours complets.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de DUs à l'unanimité.*

### **- Relevé de décisions CFVU**

Monsieur Aomar HADJADJ regrette qu'il n'y ait aucun compte-rendu sur le site de l'université contrairement au CA où la mise en ligne des procès-verbaux est régulière.

Monsieur Damien JOUET explique que les comptes rendus de la CFVU n'ont pas encore été publiés par manque de temps au regard de l'accréditation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.*